

Appel à candidature  
« Mémoire(s) de Territoire »  
Ou comment le territoire s'imprime en chacun

Création et médiation autour du livre, de la lecture,  
de l'écriture et de l'oralité

Année 2025

*Service culture, métiers d'art et patrimoines culturel et naturel*

## EDITO

*Nous souhaitons encourager, à l'échelle d'un territoire de vie, la rencontre et l'échange de pratiques entre structures culturelles, sociales et de santé, dans la perspective de voir se développer des projets culturels et artistiques pour les habitants dans toute leur diversité.*

*Convaincus de la pertinence d'imbriquer les politiques culturelles à d'autres politiques publiques (éducatives, sociales...), nous soutenons la démarche du « faire ensemble », essentielle pour lutter contre les exclusions de manière durable.*

*Nous pensons qu'offrir la possibilité de s'inscrire dans un parcours d'éducation artistique et culturelle, favorise la construction de l'identité de chacun, son émancipation et contribue au renforcement du lien social.*

*Au cœur de cette démarche, la Communauté de communes du Val de Drôme veille à ce que toute action menée partage le référentiel des droits humains fondamentaux issu des traités internationaux (ONU, UNESCO, Déclaration de Fribourg), transcrit dans la loi sous la notion de « droits culturels », et réponde aux grands enjeux de transition, notamment écologiques.*

*Cet appel à projet s'inscrit dans le projet de territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme ; il se positionne en complémentarité du Contrat Territoire Lecture, soutenu par la Direction Régionale aux Affaires Culturelles Auvergne Rhône Alpes et le département de la Drôme.*

*Ce contrat permet d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets permettant le développement de la lecture publique. Entre 2023 et 2024, les équipes des bibliothèques et médiathèques ont été accompagnées dans l'écriture du projet de vie de leur structure. Les projets soutenus viendront donc se déployer en résonance aux orientations posées par ces établissements de lecture publique. Ils seront également, autant que faire se peut, en proximité avec les actions menées dans le cadre de la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle.*

## Qu'entendons-nous par mémoire(s) de territoire ?

Chacun habite et entretient avec le territoire sur lequel il vit un rapport singulier, lié à son vécu, son histoire, des ressentis qui façonnent sa lecture du paysage, de son environnement social ou géographique.

Mettre au travail la mémoire, c'est à la fois reconnaître et mettre en partage ces représentations individuelles ; c'est porter son attention sur ce qui isole et ce qui relie : les générations, les bassins de vie, les nouveaux habitants et les anciens arrivants. C'est recueillir l'expérience et les empreintes sensibles, faire circuler la parole, et ouvrir le récit à la dimension collective.

## Pourquoi cet appel à candidature ?

L'appel à projet « Mémoire(s) de Territoire » a pour intention de :

- Contribuer à la vie locale avec des projets de proximité dans les communes et/ou bassins de vie
- Favoriser la rencontre entre les habitants (nouveaux arrivants et habitants de plus longue date)
- Initier un travail de collecte de mémoire du Val de Drôme qui mette en valeur le « vivre ensemble » comme patrimoine culturel de la vallée et nourrisse le récit collectif du territoire
- Intensifier la coopération avec les bibliothèques /médiathèques du territoire

Ses objectifs sont les suivants :

- ✓ Mettre en pratique les compétences professionnelles et initier des démarches collaboratives.
- ✓ Accroître la prise en compte des droits culturels et l'implication citoyenne dans les projets culturels et artistiques.
- ✓ Favoriser l'accès à la culture pour tous, notamment au travers du livre, de la lecture, de l'écriture ou de l'oralité.
- ✓ Développer des interactions entre les lieux de lecture publique et les acteurs sociaux, éducatifs et artistiques (co-construction d'actions ou de programmation, accueil d'intervenants, restitution en bibliothèques/médiathèques, etc...)
- ✓ Déployer des projets sur une temporalité annuelle avec une attention particulière à couvrir la période de novembre à mars.

## Quels projets sont soutenus ?

Cet appel à candidature souhaite soutenir :

- ✓ Les projets structurants du territoire en lien avec le livre, la lecture, l'écriture ou l'oralité (hors évènements ponctuels type salons et festivals)
- ✓ Les projets qui auront comme publics cibles principaux, des publics hors scolaires.
- ✓ Les projets d'action culturelle et artistique ayant comme fil rouge le travail de mémoire du territoire du Val de Drôme.
- ✓ Les projets portés par a minima deux acteurs / actrices du territoire en collaboration étroite, avec une approche transdisciplinaire.

Une attention particulière sera apportée aux projets :

- ✓ Incluant à minima une des dimensions du projet de territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme : l'habitat, son accessibilité et sa régulation, la préservation des ressources, l'équilibre social et environnemental.
- ✓ Intégrant les bibliothèques dans la co-construction de leur démarche
- ✓ Favorisant une dynamique participative des habitants et mobilisant le « faire ensemble »

- ✓ Touchant un large spectre de publics et incluant une démarche intergénérationnelle

### Qui peut en bénéficier ?

Cet appel à candidature s'adresse aux structures artistiques et culturelles du secteur public et privé dont le siège social est domicilié sur la Communauté de communes du Val de Drôme, ou à défaut à celles en mesure de justifier leur forte implication au sein du territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

### Critères d'éligibilités (cumulatifs)

- ✓ Co-construction entre les partenaires (a minima un binôme entre une structure artistique ou culturelle, un acteur scientifique, social, professionnel du secteur privé...)
- ✓ Conception et proposition d'un projet à dimension artistique et culturelle dont les contenus et les actions abordent la création, la médiation et la diffusion.
- ✓ Recherche de co-financements publics et/ou privés dans une équité avec la demande de subvention effectuée auprès de la Communauté de communes du Val de Drôme.
- ✓ Respect des droits sociaux et de propriété intellectuelle ainsi que des obligations légales et fiscales.

### Critères d'attribution (non cumulatifs)

- ✓ Inscription du projet dans la durée (a minima une année)
- ✓ Inscription du projet dans les dynamiques territoriales
- ✓ Modalités de participation des personnes impliquées favorisant la mixité (culturelle, générationnelle, sociale...)
- ✓ Participation financière des structures partenaires du projet
- ✓ Pérennisation des partenariats engagés s'il y a
- ✓ Mise en valeur et restitution des actions et productions – ouverture sur l'extérieur et accessibilité au grand public
- ✓ Construction du projet avec des méthodes de travail collaboratives, notamment dans l'aspect implication des habitants.
- ✓ Attention particulière accordée à la qualité artistique
- ✓ Attention portée aux enjeux de transition écologique dans les modalités de mise en œuvre du projet.
- ✓ Attribution non cumulable avec d'autres accompagnements de la Communauté de communes du Val de Drôme

### Montant de la subvention et modalités de versement

- ✓ Subvention d'un montant de 15 000 euros dans la limite des 60 % du projet.
- ✓ Dépenses éligibles : frais de médiation, techniques et de création, frais de fonctionnement et de communication
- ✓ Versement de l'aide effectué en deux fois : 45% à la signature de la convention et le solde à la fin du projet sur justificatifs de toutes les dépenses effectuées et remise du bilan technique et financier
- ✓ Remboursement de la subvention exigible par le Communauté de communes en cas de non-respect de l'objet et des conditions fixées pour son octroi.

## Modalités pratiques

Le temps du projet s'entend sur la période du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 août 2026.

Les interventions devront être organisées en lien avec les habitants et les interlocuteurs / responsables des différentes structures (bibliothèques/médiathèques) en fonction des contraintes des équipements et établissements. Il doit donc être envisagé que certains temps aient lieu le weekend ou en soirée afin d'offrir la possibilité à tout public de participer.

La subvention sera versée au regard des indications du règlement des collectivités locales et sous réserve des ouvertures de crédit.

## Le porteur de projet s'engage à :

- ✓ Mettre en œuvre et réaliser le projet pendant la période prédéfinie
- ✓ Se rendre disponible pour des échanges avec les services de la Communauté de communes du Val de Drôme.
- ✓ Apposer le logo de la Communauté de communes du Val de Drôme sur tous les documents de communication relatifs au projet, et à faire valider les textes et contenus concernant la Communauté de Communes du Val de Drôme à l'adresse suivante : [communication@val-de-drome.com](mailto:communication@val-de-drome.com) . Se rapprocher du service communication qui fournira les supports promotionnels de l'intercommunalité à mettre en place sur les manifestations.
- ✓ Fournir un bilan technique (qualitatif et quantitatif) et financier à l'équilibre conforme au modèle demandé, après réalisation du projet en tenant compte des objectifs, des enjeux et des critères du présent appel à candidature
- ✓ Interroger sa pratique au regard des droits culturels.
- ✓ Collaborer à un travail d'évaluation du projet « retour d'expérience et capitalisation » en lien avec le Service d'animation territoriale et culturelle
- ✓ Participer aux temps de rencontres organisés par la Communauté de communes du Val de Drôme (rendez-vous liés à la candidature, rencontres inter-acteurs, et rencontres nécessaires)
- ✓ Il est attendu que des temps publics, de partage et de restitution soient organisés en collaboration avec la commission culture, les communes concernées, le service culture de la Communauté de communes du Val de Drôme et les interlocuteurs du projet.
- ✓ Les opérateurs intéressés par cet appel à candidature sont invités à prendre contact avec le service culture de la Communauté de communes du Val de Drôme en amont du dépôt du projet pour disposer d'un avis d'opportunité.

## Comment se déroulent la sélection et l'attribution ?

- ✓ 1<sup>er</sup> février 2025 : Publication et diffusion de l'appel à candidatures
- ✓ 1<sup>er</sup> avril 2025 : Date limite de dépôt des candidatures. A réception du dossier, un mail de confirmation accusant réception sera adressé.
- ✓ 16 avril 2025 : Comité de sélection avec passage devant jury des candidatures éligibles
- ✓ Avril/Mai 2025 : approbation en conseil communautaire et conventionnement
- ✓ Au plus tard le 31 août 2026: envoi du bilan technique et financier pour le versement du solde de la subvention

## Comment répondre ?

En renvoyant votre dossier par mail à [culture@val-de-drome.com](mailto:culture@val-de-drome.com) avant le 1<sup>er</sup> avril 2025  
Celui –ci devra comprendre :

1. Le document de candidature complété, disponible en annexe (incluant le périmètre territorial du projet, le rétro-planning des actions, les contenus artistiques et culturels, les partenariats engagés)
2. Les pièces jointes à fournir :
  - Un exemplaire des statuts de la structure ,
  - L'attestation d'enregistrement de la structure
  - Un courrier de soutien de la mairie
  - La composition du conseil d'administration
  - Une attestation sur l'honneur précisant que la structure est en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur (sociale, fiscale, propriété intellectuelle...)
  - Une lettre officielle de demande de subvention à l'attention du Président de la Communauté de communes du Val de Drôme, signée par le représentant de la structure porteuse du projet
  - Le bilan et le compte de résultat de l'année précédente,
  - Un CV artistique
  - Le fichier Excel du budget de l'action (sur la ligne « autres frais » : préciser les types de dépenses)
  - Le RIB de l'association,
  - Un logo de votre structure,
  - Un texte descriptif de votre structure (180 mots espaces compris)

## Contact et informations

Service animation territoriale et culturelle de la Communauté de communes du Val de Drôme, auprès de Isabelle JENNY : [culture@val-de-drome.com](mailto:culture@val-de-drome.com) ou 04 75 25 97 21

## **INFORMATIONS ANNEXES**

### Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Un projet de territoire est un document partagé entre l'Intercommunalité et les communes. Il traduit la façon dont on souhaite que le territoire se développe, en fonction des modes de vie et des défis à relever pour l'avenir. Il constitue ainsi un cadre de référence pour l'ensemble des politiques mises en œuvre (économie, social, culture, environnement, jeunesse, petite enfance, services, habitat...). Il contribue aussi à organiser et répartir l'action publique entre communes et Intercommunalité. Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme est accessible en ligne.

### Qu'est-ce que la démarche d'exploration partagée du territoire ?

Cette démarche propose à tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, de s'impliquer dans une recherche collective, de mobiliser les imaginaires, l'intellectuel et le sensible, afin de construire une culture commune et s'interroger sur la manière dont nous vivrons demain sur notre territoire. Pour plus d'informations, consulter le site web de la Communautés de Communes du Val de Drôme.

### Quels sont les projets de vie des bibliothèques/médiathèques du territoire pour les 3 années à venir ?

#### ▪ **Bibliothèque de Beaufort sur Gervanne**

Impulser une dynamique de projet articulée autour d'une singularité pour offrir un nouveau souffle à la toute petite bibliothèque

- ✓ Consolider et structurer l'équipe de bénévoles pour équilibrer l'investissement de chacun et faciliter la circulation de l'information
- ✓ Informatiser le fonds pour alléger la gestion courante de la bibliothèque
- ✓ Accroître l'attractivité de la bibliothèque en faisant de l'imaginaire du nid un véritable objet « fil rouge » et de la Petite Enfance un public cible
- ✓ Mener un chantier de réflexion autour d'un nouveau lieu en envisageant une dimension intercommunale à moyen terme

#### ▪ **Café-bibliothèque de Chabrillan**

Offrir un espace de partage convivial, atypique et rayonnant vers l'extérieur

- ✓ Affirmer une singularité « la graine » pour rayonner sur le territoire et créer de la transversalité avec les acteurs locaux
- ✓ Etre un lieu de débat et de citoyenneté pour favoriser la rencontre des mondes et des idées
- ✓ Cheminer vers une véritable identité Tiers-Lieu

- **Bibliothèque de Eurre**

Offrir un lieu de convivialité permettant de recréer du lien entre les habitants, notamment les jeunes et les seniors

- ✓ Renforcer la visibilité la bibliothèque, pour qu'elle devienne un lieu identifié par tous les habitants de la commune (hors les murs)
- ✓ Accroître l'attractivité de la bibliothèque pour que les usagers s'approprient l'équipement (convivialité, signalétique)
- ✓ Porter une attention particulière à des publics cibles (ados & seniors) et recréer du lien intergénérationnel (jeux, partage de talents...)

- **Médiathèque de Grâne**

Faire rayonner son rôle d'activateur de lien social en étant mieux défini dans le paysage local

- ✓ Définir la répartition des tâches au sein de l'équipe de la médiathèque et faire en sorte que chacun trouve sa place et que chaque pôle soit sécurisé
- ✓ Rechercher un positionnement au cœur du paysage culturel grânois afin de rendre plus lisibles les rôles et compétences des acteurs de la commune
- ✓ Développer la singularité art, nature et patrimoine en essayant de toucher des nouveaux publics et en créant de nouveaux partenariats

- **Médiathèque de Livron sur Drôme**

Offrir un espace de rencontre convivial inclusif ouvert à des multiples usages au-delà du livre

- ✓ Renforcer la visibilité de la médiathèque et faire en sorte que la médiathèque devienne un lieu de culture identifié en développant notamment le hors les murs
- ✓ Toucher de nouveaux publics actuellement éloignés de la lecture en développant de nouvelles actions dans une optique forte d'inclusion
- ✓ Evoluer vers une médiathèque Tiers-lieu en associant fonctions culturelles et sociales

- **Médiathèque de Loriol sur Drôme**

Repenser des propositions et un équipement qui permettent un égal accès à tous les publics et une meilleure lisibilité de l'offre culturelle



- ✓ Accroître la visibilité de la médiathèque pour que le public identifie le lieu et sa fonction
- ✓ Développer une expertise à l'attention des seniors en rompant l'isolement des aînés et en suscitant le lien intergénérationnel
- ✓ Développer l'offre en direction d'un public cible : interpeller les jeunes et créer une dynamique intergénérationnelle

▪ **Médiathèque de Montoisson**

Offrir un espace de rencontre innovant et participatif pour créer du lien social sur la commune

- ✓ Développer l'attractivité de la médiathèque et faire en sorte que la médiathèque devienne un lieu convivial repéré et investi par les habitants (convivialité et déploiement du hors les murs)
- ✓ Faire de la médiathèque un lieu d'innovation pour ouvrir le champ des possible et développer une conscience citoyenne (demarche participative et ambassadeurs ados)
- ✓ S'appuyer sur la thématique du « mot » pour créer du lien intergénérationnel et encourager le vivre ensemble (généalogie, toponymie, jeux autour des langues...)

▪ **Bibliothèque de Saou - Soyans – Francillon**

Développer une dynamique d'animations et un espace de partage convivial recréant du lien entre les habitants des 3 villages

- ✓ Ancrer la bibliothèque sur le territoire pour retisser du lien entre les communes et les acteurs locaux
- ✓ Accroître la visibilité et l'attractivité de la bibliothèque pour en redynamiser les représentations (communication, hors les murs)
- ✓ Développer le fil rouge autour de l'oralité pour toucher des nouveaux publics (travail avec conteurs)

## Quels projets sont accompagnés en 2024-2025 ?

### ▪ DANS LA FLEUR DE L'ÂGE

Un projet de médiation artistique et culturel échelonné entre août 2024 et juin 2025, porté par 3 partenaires artistiques : Radio St Ferréol, Archipel 427, La Virgule Point

#### Les intentions :

- ✓ Proposer une tribune d'expression à trois groupes de personnes âgées, et à leurs proches, des communes de Chabrillan, Grâne, Saoû, Frañillon-sur Roubion et Félines-sur-Rimandoule, via diverses formes artistiques : écriture, lecture, théâtre, danse, radio.
- ✓ Créer, à partir de la matière récoltée une restitution artistique sous plusieurs formats, qui évoquera la question du lien à l'autre.

#### Les objectifs :

- ✓ Développer le pouvoir d'agir des personnes âgées en leur donnant confiance dans leurs capacités à s'exprimer et dans l'intérêt de leur parole
- ✓ Porter la parole de chacun et chacune au-delà des murs des structures et des maisons et ainsi participer à un changement de regard sur les aînés
- ✓ Mettre en valeur de manière sensible la question du lien à l'autre pour les aînés
- ✓ Aborder la réalité et le rôle des proches aidants
- ✓ Favoriser une forme d'autonomie culturelle.

#### La démarche :

Un processus de création qui se veut le plus inclusif possible:

- ✓ En proposant aux participants un éventail d'outils et de techniques variées
- ✓ En s'appuyant sur les structures sociales (ADMR, résidences des Jacamons à Chabrillan, maison des Buis à Grâne) et culturelles locales (bibliothèques, radio) pour proposer des ressources en termes de santé mentale sur le plus long terme (accès à la lecture, à la musique et aux actualités locales)

#### Le lien aux lieux de lecture publique :

- ✓ Un partenariat rapproché avec les bibliothèques de Saoû et de Chabrillan (participation aux restitutions, ateliers de lecture)
- ✓ Une diffusion des recueils de textes sur l'ensemble des bibliothèques/médiathèques

#### ▪ DE LA TERRE SUR LES DOIGTS

Un projet de médiation artistique autour du jardin, échelonné entre août 2024 et automne 2025, porté par un duo d'artistes :

Stéphanie Cailleau, plasticienne et illustratrice & Myriam Voreppe, photographe et graphiste

#### Les intentions :

- ✓ Amener les habitants des villages de Chabrillan, Divajeu, Autichamp, La Répara-Auriples et la Roche sur Grâne, à porter un regard sensible et poétique sur ces micro-territoires que sont les jardins
- ✓ Donner à voir la multiplicité des relations au vivant et les manières d'habiter la terre.

#### Les objectifs :

- ✓ Mettre en lumière comment chacun, à sa manière, s'approprié une part du territoire
- ✓ Créer un récit commun à partir de ces histoires singulières
- ✓ Questionner les thématiques environnementales (climat, accès à l'eau, biodiversité, alimentation)
- ✓ Créer du lien et poser des regards sur les pratiques de ceux qui travaillent la terre

#### La démarche :

- ✓ Offrir un cycle d'ateliers de pratiques artistiques — dessin, gravure, photographie, écriture avec un cheminement vers une création collective (livre, exposition ?) lequel aura pour sujet le travail de la terre
- En proposant des démonstrations apprenantes de techniques
- En allant à la rencontre de professionnels (maraîchers, producteurs de fleurs, cultivateurs)
- En prenant appui sur des structures locales (notamment l'espace de vie sociale de Chabrillan, associations Compost et territoires, Senteurs et Pivoines)

#### Le lien aux lieux de lecture publique :

- ✓ Un travail en écho aux axes développés par le café-bibliothèque de Chabrillan « la graine » et en résonance éventuelle avec d'autres bibliothèques
- ✓ Une circulation de l'objet créé, au sein des différents lieux de lecture publique du territoire